Image not found or type unknown

Comment puis je construire une maion sur un terrain

Par **christelle 94**, le **19/05/2015** à **17:47**

Bonjour. J'ai acheté une maison sur un terrain de 1100 m2 avec mon conjoint en août 2011.Nous étions pacses et nous nous séparons. Nous avons eu l'idée, afin que notre petit garçon profite autant l'il'un de l'autre, que je fasse construire une maison sur le bas du terrain.Mon conjoint propose que nous fassions un nouveau prêt tous les deux pour financer cette maison, car il n'a pas les moyens
de racheter seul la maison.Je ne suis pas contre sur le principe mais on ne sait pas de quoi demain sera fait alors j'aimerai une garantie que je sois bien propriétaire de ma maison. Peut on partager le terrain avant la construction? Quelle "stratégie" puis je adopter pour me protéger?
Merci par avance

Par **domat**, le **19/05/2015** à **18:42**

bjr,
actuellement vous êtes propriétaires de ce bien en indivision avec votre ex partenaire selon un certain pourcentage figurant dans l'acte de vente.
un bien construit sur un terrain appartient au propriétaire du terrain donc si le terrain vous appartient à tous les deux la maison construite dessus appartiendra à tous les deux.
si vous voulez que la maison vous appartienne en propre, vous devez acquérir la propriété du terrain sur laquelle elle sera construite d'ou division obligatoire du terrain avec sans doute ds servitudes entre les 2 parcelles.
il est toujours conseillé que le financement d'un bien immobilier soit le reflet de sa propriété donc que dans votre cas vous soyez la seule à financer ce bien, sinon cela devient très compliqué en cas de séparation conflictuelle.
cdt

Par **christelle 94**, le **19/05/2015** à **18:47**

Merci pour votre réponse. Comment peut on diviser le terrain si je paye encore le crédit de l'ancienne maison? Faut il me desolidariser du prêt afin qu'il me cède le terrain que je souhaite?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés